



Formations végétales forestières et naturelles - France entière

[Voir la fiche d'origine](#)

Résumé

Définition de l'IGN : Type de formation végétale forestière et naturelle.

Informations techniques

Propriétaire : Lorient Agglomération

Type : Données vecteur

Nom de la couche : ref_flux.bdforet

Nombre d'entités : 1

Type de géométrie : polygone

Résolution : n.c.

Échelle : 0

Format de référence : postgis

Système de coordonnées : RGF93 / CC48

Encodage des caractères : n.c.

Contexte de collecte : La BD Forêt® version 2.0 est une base de données de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elle constitue le référentiel géographique de description des essences forestières. Elle décrit les formations végétales forestières et naturelles par une approche de la couverture du sol traduisant une description de la densité de couvert du peuplement, de sa composition et de l'essence dominante, pour les éléments de plus de 5 000 m² (soit 0,5 hectare). La BD Forêt® version 2.0 apporte par rapport à la BD TOPO® Végétation, un complément thématique finement enrichi sur les forêts au moyen d'une nomenclature nationale distinguant la composition principale en essences selon 32 modalités.

Méthode de collecte : La BD Forêt® version 2.0 est élaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs (IRC) de la BD ORTHO®. La BD Forêt® version 2.0 est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain. Les espaces décrits par la BD Forêt® version 2.0 sont essentiellement les espaces naturels et semi-naturels : * forêts fermées ; * forêts ouvertes ; * peupleraies ; * landes (maquis, garrigues, ...) ? ; * formations herbacées (pelouses alpines, pelouses pastorales, ...). Les objets présents dans la base sont définis par une surface supérieure ou égale à 5 000 m² (soit 0,5 hectare ou 50 ares), selon les seuils suivants : * exclusion des surfaces dont l'utilisation du sol est exclusivement agricole ; * largeur d'au moins de 20 mètres ; * taux de couvert de la végétation supérieur ou égal à 10%. Ces seuils proviennent de la définition internationale de la forêt en vigueur (source FAO 2004). La discrimination des essences présentes en forêt se fait ensuite selon les règles suivantes : * trois classes de taux de couvert des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ : inférieur à 10% (non forêt), entre 10 et 40% (forêt ouverte), supérieur ou égal à 40% (forêt fermée) ; * un seuil de 75% de couvert des arbres ayant accès à la lumière pour distinguer un peuplement en composition pure ou en essence pure.

Qualité

aucune

Conditions d'accès et d'utilisation

aucune

Limitation (1)

Directive : Pas de restriction d'accès public selon INSPIRE

Contenu : Aucun des articles de la loi ne peut être invoqué pour justifier d'une restriction d'accès public.

Restriction : autre

Contact (1)

Auteur

IGN-F

contact.geoservices@ign.fr

Tél. : +33 1 43 98 80 00

73, avenue de Paris

94160 Saint-Mandé

France

Attributs

Nom	Alias	Type	Description	Lg
libelle		varchar		fr
flux		varchar		fr
couche		varchar		fr
id		int8		fr